

Condition générale de Vente

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

1. PRÉSENTATION

LIBERTY-JOB est un organisme de formation professionnel dont le siège social est établi au 653 chemin de Lucq 40290 HABAS.

Dénomination client :
Ci-après dénommer Le client ;

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») s'appliquent à toutes les Offres de services de LIBERTY-JOB relatives à des commandes passées auprès de LIBERTY-JOB via une analyse de besoin et un devis établi par tout client professionnel (ci-après «le Client»).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LIBERTY-JOB, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que LIBERTY-JOB ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Sandrine LOUCHET pour LIBERTY-JOB, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par LIBERTY-JOB. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après. Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, LIBERTY-JOB facture le temps du formateur consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 10%.

4. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

4.1 Formations interentreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue de Liberty-Job pour le client ou les clients et réalisées dans les locaux loués par LIBERTY-JOB ou des locaux mis à disposition par Liberty-Job. LIBERTY-JOB s'assurera que sur le règlement intérieur de la salle de formation ou de réunion remplit toutes les conditions d'accueil relatives à la formation (dont l'assurance RC).

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de LIBERTY-JOB. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

4.1.3 Remplacement d'un participant

LIBERTY-JOB offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 100 € au profit de LIBERTY-JOB.

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, LIBERTY-JOB se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.1.5 Modalités d'accueil des personnes en situation de Handicap

en Inter ou Intra :S'il devait y avoir des personnes inscrites à cette formation collective en situation de handicap, le(s) client(s) signataire de la convention s'engage aux noms de bénéficiaires à en informer LIBERTY-JOB minimum 15 jours avant le début de la formation, afin de trouver des solutions à l'adaptabilité des supports de formation. Si tels n'en était pas le cas, LIBERTY-JOB se dégage de toutes responsabilités.

4.2 Formations intra-entreprise

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client Rappel : Le client s'assurera que sur son ou le règlement intérieur de la salle de formation ou de réunion, elle remplit toutes les conditions d'accueil relatives à la formation (dont l'assurance RC).

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par LIBERTY-JOB. Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES DE LIBERTY-JOB

Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par LIBERTY-JOB sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par LIBERTY-JOB d'un bon de commande signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par LIBERTY-JOB à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

5.2 Règlement prise en charge par l'OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à LIBERTY-JOB. En cas de prise en charge partielle ou totale par l'OPCO, la facture de la prestation est avancée par le client et sera directement facturée par LIBERTY-JOB au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à LIBERTY-JOB au premier jour de la formation, LIBERTY-JOB se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre LIBERTY-JOB et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive (huit jours ouvrés) par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

6. Facturation Règlement

6.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus

Bon à savoir : Lors de votre passage, si vous obtenez partiellement ou pas du tout les blocs de compétences, vous aurez la possibilité d'un nouveau passage lors d'une autre session (si une prévue durant l'année en cours) pourra être envisagé, et il vous sera facturé 460€.

Si nos délais ne s'intègrent pas dans votre agenda, sachez que vous pouvez vous intégrer au sein d'un autre organisme de formation qui accepterait votre passage.

6.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

-Un acompte de 30% est exigé à la commande, puis le paiement comptant du solde doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 8 (HUIT) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté uniquement par virement bancaire ou postal

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, LIBERTY-JOB pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. LIBERTY-JOB aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à LIBERTY-JOB.

6.3 Limitations de responsabilité de LIBERTY-JOB

La responsabilité de LIBERTY-JOB ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à LIBERTY-JOB.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de LIBERTY-JOB est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de LIBERTY-JOB est plafonnée

au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de LIBERTY-JOB ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4. Force majeure

LIBERTY-JOB ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un apprenant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à LIBERTY-JOB, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LIBERTY-JOB .

6.5. Propriété intellectuelle

LIBERTY-JOB est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par LIBERTY-JOB pour assurer ses formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès de Marc LOUCHET. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés.

Toutes reproductions, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totales ou partielles des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, LIBERTY-JOB demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par LIBERTY-JOB au Client. et LIBERTY-JOB s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par LIBERTY-JOB comme client de ses offres de services, aux frais de LIBERTY-JOB. LIBERTY-JOB peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, ses pages de réseaux sociaux, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par LIBERTY-JOB aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant, peut être adressée à LIBERTY-JOB. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

LIBERTY-JOB conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET LIBERTY-JOB À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX.